



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 28/12/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 17 décembre 2012**  
**D - 2012/689**

***Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)*

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

## **Substitution de ressources en eau par la réalisation de forages pour les stades Trégey et Suzon. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La région bordelaise rencontre des problèmes de disponibilité d'eau de bonne qualité pour produire de l'eau potable pour sa population. La Ville de Bordeaux a mis en œuvre les programmes d'actions de la charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, puis l'Agenda 21, et a obtenu des résultats significatifs qu'il convient de poursuivre.

Ainsi, la recherche de ressources de substitution au niveau des prélèvements les plus importants ne nécessitant pas l'usage d'une eau de qualité potable est un levier efficace pour faire face à cet enjeu.

Depuis 3 ans, le service des Sports s'est fixé comme priorité la prise en compte des contraintes environnementales dans les plans d'arrosages des 34 terrains de grands jeux en herbe.

Le 1<sup>er</sup> axe de travail, qui concerne les méthodes d'arrosage (contrôle des consommations, détection des fuites, apport d'eau limité aux besoins réels du gazon) a permis de faire diminuer de 40 % les consommations entre 2009 et 2011.

L'autre axe de travail concerne la modification des sources de prélèvement.

La Ville va donc prochainement réaliser des forages d'eau pour l'arrosage des stades Suzon et Trégey. L'arrosage de ces stades se fait actuellement avec une eau de qualité 1. Grâce à ces forages, une économie de 100% en eau potable sera réalisée par l'utilisation d'une eau de qualité 3 en provenance de nappes d'eau de surface ne rentrant pas ou peu en concurrence avec les nappes d'eau exploitées pour la production d'eau potable, afin d'être en accord avec le SAGE « nappes profondes de Gironde ».

Le coût de l'opération s'élève à 96 129,70 € HT. Le Conseil général de la Gironde est susceptible d'apporter son soutien sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
Conseil général de la Gironde	38 451,88 €	40 %
Ville de Bordeaux	57 677,82 €	60 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>96 129,70 €</b>	

Dans l'éventualité où ce cofinancement serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le cofinancement évoqué ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à l'encaisser.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**